



CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 7 novembre 2022 à 20h00
Mairie - Salle du Conseil

PROCES-VERBAL

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de séance du 17 octobre 2022

Finances – Administration Générale – Personnel :

Lotissement communal « les Coccinelles » (réintégration des équipements et des aménagements dans l'actif)

Décision modificative budgétaire n° 3 (budget général)

Demande d'autorisation environnementale de la SAS PIVETEAU BOIS à Essarts-en-Bocage

Affaires scolaires – Action sociale – Personnes âgées :

Association les P'tits Loups (périscolaire) – solde subvention 2022

Participation aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques

Aménagement – Urbanisme – Environnement :

Urbanisme (Dossiers déposés depuis le conseil du 17 octobre)

CR de commission du 24 octobre 2022

Petite enfance – Action jeunesse – Culture :

CR commission du 31 octobre 2022 :

Communication – Associations – Sports – Loisirs :

Voirie et chemins ruraux :

Questions diverses :

Compte-rendu des commissions intercommunales

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation

Calendrier des réunions

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre

Le Conseil municipal de la Commune de ST ANDRE-GOULE-D'OIE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 novembre 2022

Présents : DALLET Jacky, SOULARD Catherine, GUERY Francis, FONTENY Natacha, CARTEAU Anthony, COLONNIER Richard, VINET Laurent, METAYER Stéphane, DAHERON Wilfried, ROUSSELOT Catherine, RAGON Claudine, BOUDAUD Christina, BARRETEAU Angéline, BERNARD Emeline, ARRIVE Benjamin

Absents excusés : Steven LAGET, Géraldine BREMAND avec pouvoir à Emeline BERNARD, Nicolas ALLIN avec pouvoir à Catherine ROUSSELOT, Nicole JOSSET avec pouvoir à Catherine SOULARD

Madame Claudine RAGON est désignée secrétaire de séance.

Membres en exercice	Présents	Votants	Quorum
19	15	18	10

Approbation du procès-verbal de séance du 17 octobre 2022 :

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 17 octobre 2022 à l'unanimité des membres présents.

Finances – Administration Générale – Personnel

66-2022 – Lotissement communal « les Coccinelles » - Réintégration des équipements et des aménagements dans l'actif :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le budget du lotissement « les Coccinelles » a été clôturé par délibération du conseil municipal n° 82-2020 et qu'il convient de procéder à l'intégration des équipements et des aménagements dans l'actif comme suit :

Article budgétaire	Libellé	Dépenses	Recettes
13248	Subvention d'équipement		263 300,85 €
2113	TRAVAUX ESPACES VERTS		
	Parcelle YP 104 (892 m ²)	9 061,30 €	
	Parcelle YP 134 (483 m ²)	4 906,51 €	
	Parcelle YP 135 (856 m ²)	8 695,59 €	
2151	TRAVAUX DE VOIRIE	160 618,35 €	
21538	TRAVAUX EAUX PLUVIALES	80 019,10 €	
	TOTAL intégration budget communal	263 300,85 €	263 300,85 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide d'intégrer dans l'actif du budget communal, conformément au tableau de ventilation ci-dessus, les aménagements et les équipements du lotissement « les Coccinelles ».
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement à Madame la 1^{ère} Adjointe, de mettre en œuvre la présente délibération.

67-2022 – Décision modificative budgétaire n° 3 – Budget communal : Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative ci-dessous à apporter au budget général :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
R-73223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	500,00 €	0,00 €	500,00 €
 INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	1 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	1 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2113 : Terrains aménagés autres que voirie	0,00 €	22 663,40 €	0,00 €	0,00 €
D-2151 : Réseaux de voirie	0,00 €	160 818,35 €	0,00 €	0,00 €
D-21538 : Autres réseaux	0,00 €	80 019,10 €	0,00 €	0,00 €
R-13248 : Autres communes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	263 300,85 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	263 300,85 €	0,00 €	263 300,85 €
D-2111 : Terrains nus	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-49 : VESTIAIRES SPORTIFS	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-60 : LOGEMENTS 15, RUE CROIX CHARETTE	0,00 €	1 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-74 : Salle Polyvalente	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	50 000,00 €	1 600,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	51 600,00 €	314 900,85 €	0,00 €	263 300,85 €
Total Général		263 800,85 €		263 800,85 €

68-2022 – Demande d'autorisation environnementale de la SAS PIVETEAU BOIS à Essarts-en-Bocage : La Société PIVETEAUBOIS souhaite obtenir la modification de l'autorisation d'exploiter son site de la scierie localisée sur la commune d'Essarts-en-Bocage, sur la commune déléguée de Sainte-Florence, au lieu-dit « La Gauvrie ».

Ce site actuel d'une superficie d'environ 24 ha est soumis à autorisation au titre des ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement). Les activités principales du site sont le sciage du bois (activité dite de « première transformation »), visant l'obtention de planches, pouvant être séchées et/ou traitées, ainsi que la valorisation des produits connexes de la scierie.

Plusieurs évolutions du site sont prévues concernant le développement et la modernisation de la production d'énergie.

Afin de répondre aux exigences du Code de l'environnement, une Demande d'Autorisation Environnementale doit être effectuée concernant les nouveaux projets et la mise à jour administrative des dispositifs existants :

1. Nouveaux projets :

- L'implantation d'une nouvelle chaufferie fonctionnant aux CSR (Combustible solide de récupération) fonctionnant également en cogénération ;
- L'implantation d'une nouvelle unité de raboterie ;
- La création d'un nouveau séchoir à planches ;
- La création d'un abri de stockage et ressuyage (séchage naturel) du bois de Douglas humide ;
- L'amélioration des conditions de stockage et de gestion des bois traités ;
- L'intégration paysagère du site de la Gauvrie.

2. Amélioration du site existant afin d'améliorer les émissions de poussière pour les riverains :

- La construction d'abris de stockage des combustibles biomasse d'une superficie d'environ 900 m² et d'une hauteur de 14 mètres ;
- La construction de silos de stockage des connexes humides issus de la scierie (sciures humides et copeaux), actuellement stockés en tas en extérieur.

3. Mise à jour administrative pour l'augmentation des volumes et la modification de l'installation :

- L'augmentation du volume de production à 230 000 m³/an de bois scié à l'horizon 2025 par augmentation des flux et optimisation de l'efficacité des installations en place (200 000 m³ en 2021) ;
- L'augmentation du volume de production à 285 000 m³/an de granulés (pellets) à l'horizon 2025 par augmentation des flux et optimisation de l'efficacité des installations en place (200 000 m³ en 2021) ;
- L'augmentation des volumes de stockages de bois en extérieur à 152 000 m³ (104 000 m³ autorisé actuellement) ;
- L'augmentation de la capacité de traitement du bois, incluant la régularisation de deux bacs de trempage et des actions d'adaptation de process et de suivi ;
- La modification de l'installation actuelle de combustion fonctionnant au gaz naturel pour prendre en compte l'augmentation de la puissance nominale qui passe de 5 000 MWh à 13 000 MWh pour répondre aux besoins de chaleur le temps de la mise en route de la chaufferie CSR ;
- La régularisation de la capacité de traitement par broyage de déchets de bois ;
- L'augmentation de la capacité de stockage de produits dangereux pour l'environnement aquatique.

Les futurs aménagements sont conçus pour limiter au maximum ses impacts et dangers sur l'environnement. Les incidences potentielles du projet concernent :

- L'impact des flux logistiques pour le CSR : le flux est estimé à 9 camions par jour ouvré en moyenne et pour en limiter l'impact, ils seront limités en termes d'horaires de 8h à 18h.
- L'incidence sonore : il n'y a pas d'incidence acoustique sonore notable. Le bruit lié au déchargement des camions sera contenu à l'intérieur du site et un silencieux sera installé sur la cheminée et les extracteurs d'air. La cabine de rabotage sera insonorisée.
- Les incidences olfactives et les poussières : il n'y a pas d'incidence notable sur les émissions d'odeurs. Par précaution, le combustible sera stocké en espace clos et placé sous dépression.
- L'impact sur la qualité de l'air : les émissions et rejets atmosphériques liés au CSR feront l'objet d'un système de mesure en continu et devront répondre à une norme exigeante imposée par la réglementation. Par ailleurs, les poussières issues du rabotage seront traitées par aspiration et cyclofiltres.
- L'impact sur la consommation foncière et l'artificialisation des sols : le projet sera localisé sur le site existant déjà artificialisé. Il n'y aura donc aucune incidence supplémentaire.
- Le stockage d'une solution ammoniacale pour le traitement des fumées : ce volume pourra atteindre un maximum de 55 tonnes. Une actualisation de l'autorisation administrative relative à la capacité de stockage de produits dangereux est nécessaire.
- Une consommation supplémentaire d'eau d'environ 5 000 m³ et un rejet complémentaire d'eau de purge d'environ 5000m³/an qui rejoindra le bassin.
- Une augmentation des émissions de gaz à effet de serre liée à la chaufferie CSR : le rejet global des émissions passera de 7 000 tonnes à 16 500 tonnes. Parallèlement, l'apport positif des émissions de CO₂ des productions PIVETEAUBOIS de Sainte-Florence grâce au bois-construction (lamellé-collé et CLT) passe de 27 600 tonnes à 59 800 tonnes par an.

Au final, le projet permettra, rien que pour les produits lamellé-collé et CLT, un stockage net de CO₂ de quelque 43 000 tonnes par an contre 20 500 aujourd'hui.

- Le projet entraîne notamment la construction de la chaudière CSR qui fera 35 m de haut. Toutefois, compte tenu des installations actuelles et de la visibilité du site, la perception du site ne sera pas modifiée. La mise en oeuvre d'un plan paysage de plantation d'écran végétal support de biodiversité accompagnera la concrétisation du projet.

Une phase de concertation en amont de l'enquête publique a été mise en place à l'initiative de l'entreprise PIVETEAUBOIS avec les riverains, élus locaux et associations environnementales.

A la suite de cette concertation, il a été décidé de mettre en place un comité de suivi de la chaufferie CSR, qui aura une double vocation :

- Assurer un bilan technique annuel (production énergétique, rejets atmosphériques, respect des normes, qualité des CSR, maintenance, incidents éventuels, etc.) du fonctionnement de la chaufferie CSR ;
- Garantir un accès à l'information, permettre la transparence et le débat.

Le comité de suivi de la chaufferie CSR sera piloté par la société PIVETEAUBOIS et sa participation regroupera notamment :

- Les représentants de PIVETEAUBOIS ;
- Les associations environnementales du territoire ;
- Des représentants des habitants et riverains ;
- Des représentants de la commune déléguée de Sainte-Florence et de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent-les-Essarts.

En application des articles L.122-1 et suivants du code de l'environnement, le préfet de la Vendée a saisi l'autorité environnementale par courrier du 20 juin 2022. A l'issue du délai de deux mois, celle-ci n'a pas émis d'avis. Celui-ci est donc réputé sans observation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ::

- émet un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale de la SAS PIVETEAUBOIS
- autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, Madame la 1^{ère} adjointe, à effectuer toute démarche en lien avec ce projet.

Rapport d'activités 2021 de Vendée Eau : Présentation à un prochain conseil

Affaires scolaires – Action sociale – Personnes âgées

69-2022 – Association les P'tits loups (périscolaire) – solde subvention 2022 : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que ce dernier a provisionné, par délibération n° 17-2022, une subvention de fonctionnement de 23 901,90 € pour l'année 2022, dont 16 731 € ont déjà été versés à l'association.

Au vu du déficit 2022 présenté il est proposé au conseil de verser le solde de 7 170,90 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- décide de verser le solde 2022 de 7 170,90 € pour l'activité du périscolaire.
- charge Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, Madame la 1^{ère} Adjointe, de mettre en place ce versement.

70-2022 – Participation aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques (2021/2022) :

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : accepte de verser à la Commune :

- de Saint-Fulgent la somme de 8 855,73 € pour 13 élèves scolarisés à l'école publique Victor Hugo (681,21 € par élève).
- de Chavagnes-en-Paillers la somme 2 880 € pour 4 élèves scolarisés à l'école publique Jule Verne (720 € par élève).
- de Treize-Septiers la somme de 1 112,70 € pour 1 élève scolarisé à l'école publique.

charge Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, Madame la 1^{ère} Adjointe, de verser ladite somme auprès des collectivités concernées.

CR de commission du 27 octobre 2022 : Restitution par Catherine SOULARD

Calendrier des réunions :

Budget 2023 OGEC	16 novembre 2022 – 20 heures
Portes ouvertes restaurant scolaire	29 novembre 2022 – 17H30 à 19 H
Comité de gestion restaurant scolaire	6 décembre 2022 – 18H30
Commission (préparation des vœux)	19 décembre 2022 – 18H30
Budget 2023 périscolaire	15 février 2023 – 18H45

Aménagement – Urbanisme – Environnement :

Urbanisme : Le Conseil prend connaissance des dossiers déposés depuis la séance du 17 octobre 2022.

CR de commission du 24 octobre 2022 : Restitution par Francis GUERY

Petite enfance – Action jeunesse – Culture

CR de commission du 31 octobre 2022 : Restitution par Natacha FONTENY

Communication – Associations – Sports – Loisirs

CR de commission « Décors de Noël » : Restitution par Anthony CARTEAU

Voirie et chemins ruraux

Point sur les chantiers en cours : Restitution Wilfried DAHERON

Compte-rendu des commissions intercommunales :

Commission « Aménagement – Urbanisme – Habitat »	Restitution par Stéphane METAYER
Commission « Environnement – Déchets – Développement durable »	Restitution par Richard COLONNIER
Conseil d'exploitation Office de tourisme	Restitution par Anthony CARTEAU

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation : Le Conseil prend connaissance des différentes décisions prises par Monsieur le Maire depuis la dernière séance.

Prochaine séance du conseil municipal : 12 décembre 2022 à 20 heures

Conseils municipaux 2023 à 20 heures					
Lundi 16 janvier	Lundi 20 février	Lundi 13 mars	Mardi 11 avril	Mardi 9 mai	Lundi 5 juin
Lundi 3 juillet	Lundi 11 septembre	Lundi 9 octobre	Lundi 6 novembre	Lundi 11 décembre	
Commission Finances 2023 à 18H30mn					
Lundi 9 janvier 2023			Lundi 6 février 2023		
C.C.A.S à 18H30mn					
Lundi 28 novembre 2022			Mercredi 22 février 2023		

Point sur le recrutement du poste de DGS : Entretiens prévus le 18 novembre 2022


Point sur le marché d'électricité : La Commune est sous groupement d'achat avec le SYDEV pour l'ensemble de ses sites (10 bâtiments dont 9 tarifs « bleu » et 1 tarif « jaune » et 11 armoires d'éclairage public) avec un montant du budget annuel d'énergie de 42 500 € pour 2021, d'environ 60 000 € pour 2022 et une estimation à 120 000 € pour 2023.

L'Etat a mis en place, après la mi-octobre, un bouclier tarifaire au profit des petites collectivités, sous certaines conditions, permettant à notre Commune de revenir au tarif réglementé « bleu » auprès d'EDF pour 9 bâtiments en 2023, ce qui permettrait une économie estimée à 34 000 € sur l'année ; le tarif « jaune » et l'éclairage public restant sous le contrat SYDEV.

Au vu de ces éléments et la décision devant être prise avant le 30 octobre 2022, il a été décidé de revenir au tarif réglementé pour ces 9 bâtiments pour 2023 et 2024 et de réintégrer pour les années 2025-2026 le groupement d'achats du SYDEV pour ces 9 points.

C.BOUDAUD : Coupures d'électricité sur les Coccinelles (2 à 3 micros-coupures par semaine) – A signaler à Enedis.

Levée de séance : 21H40mn

<p>Le Maire : Jacky DALLET</p>  	<p>La Secrétaire de Séance : Claudine RAGON</p> 
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------